



Signer procuration pour ma mère

Par **Lacrymosa**, le **15/10/2011** à **13:49**

Bonjour,

Mon grand-père est décédé il y a quelques mois et la signature des actes de succession doit avoir lieu prochainement. Je m'occupe du courrier de ma mère qui est hospitalisée en ce moment et elle a reçu une procuration à renvoyer au notaire pour la succession.

Elle est hospitalisée loin de moi et je souhaitais savoir si je pouvais signer la procuration à sa place (elle me dit de le faire mais je ne suis pas sûre que j'en ai le droit)

Merci d'avance.

Par **corimaa**, le **15/10/2011** à **14:42**

Bonjour, non vous ne pouvez pas signer une procuration pour votre mère, sauf si elle même vous a donné procuration écrite

D'un autre côté, si ça reste entre vous... qui le saura !

Par **mimi493**, le **16/10/2011** à **14:56**

[citation]D'un autre côté, si ça reste entre vous... qui le saura ! [/citation] ça reste un faux et si sa mère est hors d'état de signer, ça sera facilement prouvable. Attention, ça dégénère vite les histoires d'héritage dans une famille.

Il faut aussi se demander pourquoi le notaire veut une procuration.

Par **corimaa**, le **16/10/2011** à **17:26**

Ce serait effectivement mieux que vous lui envoyez par courrier et qu'elle l'a retourne signée directement au notaire. Mettez lui une enveloppe timbrée avec l'adresse du notaire pour que ce soit plus facile pour elle.

Personne ne va la voir à l'hôpital ? Dans ce cas vous pourriez adresser ce courrier à une personne qui va la visiter